

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 24726 Numéro SIREN : 838 071 199 Nom ou dénomination : 313 ART PROJECT PARIS

Ce dépôt a été enregistré le 01/06/2022 sous le numéro de dépôt 56212

313 ART PROJECT

Numéro SIRET : 83807119900015

Code APE : 4778C

10 AVENUE FRANKLIN ROOSEVELT
75008 PARIS

COMPTES ANNUELS

ARRÊTÉ AU 31/12/2021

30.05.2022



Bonaventure KWAK

"certifié conforme à l'original"

Sommaire

Attestation de Présentation	1
Bilan	2
ACTIF	2
<i>Actif immobilisé</i>	<i>2</i>
<i>Actif circulant</i>	<i>2</i>
PASSIF	3
<i>Capitaux Propres</i>	<i>3</i>
<i>Provisions pour risques et charges</i>	<i>3</i>
<i>Emprunts et dettes</i>	<i>3</i>
Compte de résultat	4
Annexes 2022	6
PREAMBULE	6
REGLES ET METHODES COMPTABLES	6
NOTES SUR LE BILAN ACTIF	7
NOTES SUR LE BILAN PASSIF	8
NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT	9
DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE	10
COMPTE RENDU DES TRAVAUX	11
RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES	12

Attestation de Présentation

ATTESTATION

d'expert comptable

MISSION DE PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS

Dans le cadre de la mission de Présentation des comptes annuels de l'entreprise ARTPROJECT pour l'exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021 et conformément à nos accords, j'ai effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation de comptes.

A la date de mes travaux qui ne constituent ni un examen limité, ni un audit et à l'issue de ceux-ci, je n'ai pas relevé d'élément remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 12 pages, se caractérisent par les données suivantes :

total du bilan	204 545,45 Euros
chiffre d'affaires	123 455,21 Euros
résultat net comptable	-6 820,07 Euros

Fait à PARIS
Le 29/04/2022

Signature de l'Expert Comptable

Cabinet PHILIPPON XAVIER

Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
Actif immobilisé					
Frais d'établissement					
Recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles	39 962	24 892	15 070	24 398	- 9 328
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	19 153		19 153	19 153	
TOTAL (I)	59 115	24 892	34 223	43 551	- 9 328
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises				2 154	- 2 154
Avances et acomptes versés sur commandes					
Clients et comptes rattachés					
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs				180	- 180
. Personnel					
. Organismes sociaux					
. Etat, impôts sur les bénéfices				474	- 474
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	31 092		31 092	31 623	- 531
. Autres					
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement	69 314		69 314	69 314	
Disponibilités	69 917		69 917	45 151	24 766
Instruments financiers à terme et jetons détenus					
Charges constatées d'avance					
TOTAL (II)	170 323		170 323	148 895	21 428
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (V)					
TOTAL ACTIF (0 à V)	229 438	24 892	204 545	192 447	12 098

Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 5 000)	5 000	5 000	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...			
Ecart de réévaluation			
Réserve légale	500	500	
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves			
Report à nouveau	-17 320	6 058	- 23 378
Résultat de l'exercice	-6 820	-23 378	16 558
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
TOTAL (I)	-18 640	-11 820	- 6 820
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts			
. Découverts, concours bancaires			
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers			
. Associés	100 525	107 371	- 6 846
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	76 358	51 952	24 406
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel			
. Organismes sociaux	1 359		1 359
. Etat, impôts sur les bénéfices			
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires			
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	44 944	44 944	
Instruments financiers à terme			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	223 185	204 266	18 919
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif(V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	204 545	192 447	12 098

Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)	Variation absolue	%
	France	Exportations	Total	Total	
Ventes de marchandises	12 655	67 600	80 255	90 000	- 9 745
Production vendue biens					-10,83
Production vendue services	30 000	13 200	43 200	60 000	- 16 800
Chiffres d'affaires Nets	42 655	80 800	123 455	150 000	- 26 545
Production stockée					
Production immobilisée					
Subventions d'exploitation			44 034	13 743	30 291
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges					220,41
Autres produits			0	0	
Total des produits d'exploitation (I)			167 489	163 743	3 746
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			25 900	81 261	- 55 361
Variation de stock (marchandises)			2 154	2 154	-68,13
Achats de matières premières et autres approvisionnements					2 154
Variation de stock (matières premières et autres approv.)					N/S
Autres achats et charges externes			104 085	93 219	10 866
Impôts, taxes et versements assimilés			2 768	2 204	564
Salaires et traitements			15 164	15 164	11,66
Charges sociales			7 625	7 625	25,59
Dotations aux amortissements sur immobilisations			9 329	9 207	122
Dotations aux provisions sur immobilisations					1,33
Dotations aux provisions sur actif circulant					
Dotations aux provisions pour risques et charges					
Autres charges			7 285	1 231	6 054
Total des charges d'exploitation (II)			174 309	187 121	- 12 812
RESULTAT EXPLOITATION (I-II)			-6 820	-23 378	16 558
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun					70,83
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)					
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)					
Produits financiers de participations					
Produits des autres valeurs mobilières et créances					
Autres intérêts et produits assimilés					
Reprises sur provisions et transferts de charges					
Différences positives de change					
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement					
Total des produits financiers (V)					
Dotations financières aux amortissements et provisions					
Intérêts et charges assimilées					
Différences négatives de change					
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement					
Total des charges financières (VI)					
RESULTAT FINANCIER (V-VI)					
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)			-6 820	-23 378	16 558

Compte de résultat (suite)

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)	Variation absolue	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (VII)				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VIII)				
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)				
Participation des salariés (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des Produits (I+III+V+VII)	167 489	163 743	3 746	2,29
Total des charges (II+IV+VI+VII+IX+X)	174 309	187 121	- 12 812	-6,85
RESULTAT NET	-6 820	-23 378	16 558	70,83
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				

Annexes 2022

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2021 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2020 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 204 545,45 E.

Le résultat net comptable est une perte de 6 820,07 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 29/04/2022 par les dirigeants.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Annexes 2022 (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 59 115 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				39 962
Immobilisations corporelles	39 962			19 153
Immobilisations financières	19 153			
TOTAL	59 115			59 115

Amortissements et provisions d'actif = 24 892 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				24 892
Immobilisations corporelles	15 564	9 329		
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	15 564	9 329		24 892

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Inst.agenc.divers	21 111	11 974	9 136	5 ans
Mat.bureau & informat	3 890	3 124	766	3 ans
Mobilier	14 962	9 794	5 168	de 3 à 4 ans
TOTAL	39 962	24 892	15 070	

Etat des créances = 50 245 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	19 153		19 153
Actif circulant & charges d'avance	31 092	31 092	
TOTAL	50 245	31 092	19 153

Annexes 2022 (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Capital social = 5 000 E

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	5000	1,00	5 000
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	5000	1,00	5 000

Etat des dettes = 223 185 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses	100 525	100 525		
Fournisseurs	76 358	76 358		
Dettes fiscales & sociales	1 359	1 359		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	44 944	44 944		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	223 185	223 185		

Charges à payer par postes du bilan = 46 994 E

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	
Emp. & dettes financières div.	
Fournisseurs	46 994
Dettes fiscales & sociales	
Autres dettes	
TOTAL	46 994

Annexes 2022 (suite)**NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT****Ventilation du chiffre d'affaires = 123 455 E**

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Ventes de marchandises	80 255	65,01 %
Prestations de services	43 200	34,99 %
TOTAL	123 455	100.00 %

Annexes 2022 (suite)**DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE**

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Charges à payer = 46 994 E

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Fournis.fact.non par(408100)	46 994
TOTAL	46 994

Annexes 2022 (suite)

COMPTE RENDU DES TRAVAUX

Le Cabinet CABINET PHILIPPON, inscrit au tableau de l'Ordre des Experts Comptables.

Aux termes de la mission d'assistance/de supervision comptable et d'établissement des Comptes Annuels, qui lui a été confiée par ARTPROJECT,

Déclare que les Comptes Annuels se rapportant à l'exercice clos au 31/12/2021 caractérisés notamment par les données suivantes:

Total du bilan	204 545
Chiffre d'affaires hors taxes	123 455
Résultat net de l'exercice (perte)	-6 820

ont été établis à partir des pièces, documents et informations fournis par l'Entreprise, en conformité avec les dispositions de l'Ordonnance du 19 septembre 1945 régissant l'Ordre des Experts Comptables et avec les règles de diligence préconisées par l'Ordre à l'exception des règles suivantes :

- présentation d'un état détaillé et chiffré des stocks et en cours,
- contrôle de la conformité de la méthode de valorisation des stocks et en cours utilisée avec les règles en vigueur,
- vérification de l'application de la méthode de valorisation des stocks et en cours par épreuves,
- établissement du tableau de financement,
- contrôle des existants en caisse.

Le présent compte-rendu ne constitue pas une attestation de régularité et de sincérité au sens de l'article 2 de l'ordonnance du 19 septembre 1945.

Pour CABINET PHILIPPON
Fait à PARIS le 29/04/2022

Annexes 2022 (suite)

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

Art : 133 et 148 du décret sur les sociétés commerciales

Tableau

Nature des Indications / Périodes	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	28/02/2018	28/02/2018
Durée de l'exercice	12 mois	12 mois	22 mois	mois	mois
I - Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	5 000	5 000	5 000		
b) Nombre d'actions émises	5 000	5 000	5 000		
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
II - Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	123 455	150 000	179 924		
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	2 508	-14 171	14 073		
c) Impôt sur les bénéfices			1 157		
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	2 508	-14 171	12 916		
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	-6 820	-23 378	6 558		
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
III - Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements	1	-3	3		
b) Bénéfice après impôt, amortissements provisions	-1	-5	1		
c) Dividende versé à chaque action					
IV - Personnel :					
a) Nombre de salariés					
b) Montant de la masse salariale	15 164				
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	7 625		382		

Observations complémentaires

313 ART PROJECT PARIS
Société par actions simplifiée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 10 AVENUE FRANKLIN ROOSEVELT, 75008 PARIS
838 071 199 RCS PARIS

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 MAI 2022

L'an deux mille vingt-deux,
Le 30 mai,
A 14 h 30,

Les associés de la société 313 ART PROJECT PARIS se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 10 AVENUE FRANKLIN ROOSEVELT 75008 PARIS, sur convocation faite par courrier simple adressée le 15 mai 2022 à chaque associé.

Sont présents :

Monsieur Julien DUBOUX, titulaire de 2450 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,

Monsieur Bonaventure KWAK, titulaire de 2550 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,

Total des actions des associés présents : 5000 actions sur les 5000 actions composant le capital social.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Bonaventure KWAK, en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Julien DUBOUX est désigné comme secrétaire.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 décembre 2021,
- le rapport spécial du Président sur les conventions réglementées,
- un exemplaire des statuts de la Société,

- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2021 et quitus au Président,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé. Il précise que la Société est une petite entreprise au sens de l'article L. 123-16 du Code de commerce et qu'elle est donc dispensée de l'obligation d'établir un rapport de gestion, conformément aux dispositions de l'article L. 232-1 IV du Code de commerce modifié par la loi n° 2018-727 du 10 août 2018.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

En conséquence, l'Assemblée donne aux dirigeants quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2021 s'élevant à -6 820 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice :	-6 820 euros
Report à nouveau antérieur :	-17 319 euros
Au compte "report à nouveau" S'élevant ainsi à -24 139 euros	-6 820 euros

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée depuis la constitution de la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président sur les conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, prend acte purement et simplement de l'absence de toute convention de cette nature mentionnée dans ledit rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

QUATRIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
Bonaventure KWAK



Le secrétaire
Julien DUBOUX



313 ART PROJECT PARIS
Société par actions simplifiée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 10 AVENUE FRANKLIN ROOSEVELT, 75008 PARIS
838 071 199 RCS PARIS

TEXTE DES RÉSOLUTIONS PROPOSÉES
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
ANNUELLE DU 30 MAI 2022

PREMIERE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

En conséquence, l'Assemblée donne aux dirigeants quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2021 s'élevant à -6 820 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice :	-6 820 euros
Report à nouveau antérieur :	-17 319 euros
Au compte "report à nouveau"	-6 820 euros
S'élevant ainsi à -24 139 euros	

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée depuis la constitution de la Société.

TROISIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président sur les conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, prend acte purement et simplement de l'absence de toute convention de cette nature mentionnée dans ledit rapport.

QUATRIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

313 ART PROJECT PARIS
Société par actions simplifiée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 10 AVENUE FRANKLIN ROOSEVELT, 75008 PARIS
838 071 199 RCS PARIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 MAI 2022

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2021 s'élevant à -6 820 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice :	-6 820 euros
Report à nouveau antérieur :	-17 319 euros
Au compte "report à nouveau"	-6 820 euros
S'élevant ainsi à -24 139 euros	

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée depuis la constitution de la Société.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 mai 2022

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Bonaventure KWAK

